

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 11 AOÛT 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.

**Sont présents :**

Le maire : Délicsa Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette  
Poste no 2 : Harold Mercier, maire-suppléant  
Poste no 3 : Gilles Bernatchez  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

Le directeur général : Daniel Fournier  
La greffière adjointe : Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délicsa Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JUILLET 2025, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024.**
- 10. PAIEMENT DE LA FACTURE DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À FQM ASSURANCES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025 AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026.**

11. ACCEPTATION DE SOUMISSIONS - RÉF. :  
REEMPLACEMENT DE LA POMPE DU PUITTS 1.
12. ACCEPTATION DE SOUMISSION - VALVE DU LAC  
PORPHYRE.
13. PAIEMENT DE LA FACTURE 472 À SERVICES KCM -  
RÉF. : PROJET PARCS MUNICIPAUX.
14. PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC  
POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR  
L'ANNÉE 2025.
15. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que  
présenté.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du  
14 juillet et des assemblées spéciales du  
16 juillet 2025 sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER,  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du  
14 juillet et des assemblées spéciales du  
16 juillet 2025 soient et sont adoptés tels que  
présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES  
ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit  
avec les membres du Conseil, les points majeurs  
des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JUILLET 2025,  
EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du  
1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025, excluant les dépôts  
salaire et qui s'élève à 564 302,09 \$, est  
déposé pour acceptation par les membres du  
Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du  
1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025 soit et est accepté sous  
réserve de vérification par les membres du  
Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2713 à 2724, les dépôts directs 2 466  
à 2 527 ainsi que les prélèvements 1 847 à 1 880  
confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au  
31 juillet 2025 et totalisant la somme de  
564 302,06 \$.

**6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS  
ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025.**

Le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet  
est déposé pour approbation des membres du  
Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au  
31 juillet 2025 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 31 juillet 2025 : 1 692 079,67 \$

**Dépenses :**

Au 31 juillet 2025 : 1 949 676,56 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au  
31 juillet 2025 soit et est accepté sous réserve  
de vérification par les membres du Conseil et par  
les vérificateurs externes.

**7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport n'est déposé.

**8. CORRESPONDANCE.**

Aucune correspondance n'est déposée.

**9. RÉSOLUTION 25-099 – DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR  
LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024.**

CONSIDÉRANT le document « Rapport du maire  
sur les faits saillants du  
rapport financier 2024 ».

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE « Rapport du maire sur les faits saillants du  
rapport financier 2024 » soit et est accepté.

QUE ce rapport soit et est diffusé de la façon  
suivante :

- Sur la page WEB de la Ville
- Sur la page Facebook de la Ville
- Affichage à l'hôtel de ville
- Distribution dans tous les casiers postaux

**10. RÉSOLUTION 25-100 - PAIEMENT DES FACTURES DE RENOUELEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES ET AUTOMOBILE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE À FQM ASSURANCES POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025 AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2026.**

CONSIDÉRANT la facture de renouvellement 20230 de FQM Assurances pour les assurances de dommages et automobiles de la Ville de Murdochville au coût de 93 893,69 \$, taxes incluses.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise le paiement de la facture de renouvellement 20230 de FQM Assurances pour les assurances de dommages et automobiles de la Ville de Murdochville, au coût de 93 893,69 \$, taxes incluses.

**11. RÉSOLUTION 25-101 - ACCEPTATION DE SOUMISSIONS - RÉF. : REMPLACEMENT DE LA POMPE DU PUIT 1.**

CONSIDÉRANT QUE la pompe du puits 1 a besoin d'être remplacée afin d'assurer son bon fonctionnement ainsi que la qualité de l'eau potable.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme GANEX au montant de 23 600 \$ + taxes applicables, pour l'achat de :

- une pompe 220 GMP, 10hp, d'un diamètre de 5 pouces, Franklin;
- un moteur 10hp, 575v, Franklin
- un panneau avec softstart Franklin
- installation du panneau de contrôle softstart avec modification du panneau existant
- mise en marche du panneau

CONSIDÉRANT la soumission reçue du Groupe Ohméga au montant de 16 035 \$, plus taxes applicables pour :

- un démantèlement de l'ancienne pompe et sa tuyauterie
- une location de machinerie de levage
- fourniture et installation de la tuyauterie de raccordement de la nouvelle pompe

- fourniture de filage pour la confection de la pompe submersible
- fourniture d'un clapet de 4 pouces

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissibles à TECQ 2024-2029.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de GANEX au montant de 23 600 \$, plus taxes applicables, telle que ci-haut décrite.

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission du Groupe Ohméga au montant de 16 035 \$, plus taxes applicables, telle que ci-haut décrite.

**12. RÉSOLUTION 25-102 - ACCEPTATION DE SOUMISSION - VALVE DU LAC PORPHYRE**

CONSIDÉRANT QUE la valve du lac Porphyre doit être vérifiée, nettoyée, et au besoin, réparée.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de GANEX au montant de 5 870 \$, plus taxes applicables, pour :

- nettoyage de la valve
- changement des composantes principales (plombier)
- essais du bon fonctionnement (technicien en contrôle)

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de GANEX au montant de 5 870 \$, plus taxes applicables, telle que ci-haut décrite.

**13. RÉSOLUTION 25-103 - PAIEMENT DE LA FACTURE 472 À SERVICES KCM - RÉF. : PROJET PARCS MUNICIPAUX.**

CONSIDÉRANT la facture 472 de la firme Services KCM de Gaspé pour le traçage d'un terrain de tennis et de 2 terrains de pickleball.

CONSIDÉRANT QUE cette facture est au montant de 9 200 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture 472 de Services KCM au montant de 9 200 \$ plus taxes applicables, soit et est donnée.

**14. RÉSOLUTION 25-104 - PAIEMENT AU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2025.**

CONSIDÉRANT la facture 107655 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec à Murdochville au montant de dix-neuf mille trois cent sept dollars (19 307 \$).

CONSIDÉRANT QUE cette somme est payable en deux (2) versements, soit un de neuf mille six cent cinquante-quatre dollars (9 654 \$) au plus tard le 30 juin 2025 et un de neuf mille six cent cinquante-trois dollars (9 653 \$) au plus tard le 31 octobre 2025.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la facture numéro 107655 du ministère de la Sécurité publique du Québec pour un montant total de dix-neuf mille trois cent sept (19 307 \$) soit et est payé comme suit :

- 9 654 \$ au plus tard le 30 juin 2025
- 9 653 \$ au plus tard le 31 octobre 2025

**15. AFFAIRES NOUVELLES.**

Aucun point nouveau n'est apporté.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Madame Jocelyne Girard demande où se trouve le terrain de tennis.

Le conseiller, monsieur André Minville, répond à la question de la citoyenne.

Madame Joselyne Girard mentionne que la lumière de rue située en face de sa résidence est défectueuse et ce, depuis plusieurs années.

Il est répondu à madame Girard que cette information sera transmise au directeur du service des Travaux publics afin de corriger la situation.

Madame Jocelyne Girard demande quelques éclaircissements relativement au contrôle des insectes piqueurs.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, donne les informations demandées à la citoyenne.

Madame Girard désire aussi connaître les recours afin que l'avenue Wilfrid-Doucet ne soit plus une « piste de course » pour certains véhicules.

La citoyenne est informée que des actions sont actuellement en cours par la Sûreté du Québec afin de voir à ce que cesse cette situation.

**17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 35.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

NADIA SOUCY  
Greffière adjointe